

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1726/SG/CG portant nomination de l'agent comptable du Service Médical Interentreprises du Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 72-1726/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
20 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Mme. Raymonde Angignard est nommée agent comptable du Service médical interentreprises. Le montant du cautionnement de l'agent comptable du Sermice médical interentreprises est fixé à 1.500.000 FD. Les dépenses afférentes au présent arrêté sont imputables budget du Service médical interentreprises. Le présent arrêté prend effet à compter du 1er octobre 1972.